



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	25/08/2016	date d'affichage :	25/08/2016
Présents :	18		

Le trente août deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT (arrivé à 21h23) ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuel COURTOIS ; Fabienne PRUDHON ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER ; Éric THEVENOT.

Absent(e)s : Jean-Yves CHEVALIER (a donné pouvoir à C. FRANCOIS)

Secrétaire de séance : Gaëlle KUPPER

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 19 juillet 2016, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

21.07.2016	27 rue de la République	AB435 - AB441.	82ca - 1a 74ca
01.08.2016	Rue Sadi Carnot	AC323 - 471 - 472	339 m ²

ORDRE DU JOUR

N° 2016-08-30-055 : tarif de la régie provisoire de recette ouverte pour le cinquantenaire du jumelage avec Pfeddersheim :

Monique Bouchet rappelle à l'Assemblée qu'une cuvée a été spécialement préparée pour le cinquantenaire du jumelage avec Pfeddersheim. Des verres ont également été sérigraphiés pour l'occasion. La commission en charge des jumelages propose la vente de bouteilles de vins au prix de 10€ l'unité. Les verres seront vendus au même prix que celui arrêté par les jumeaux allemands, à savoir 2.50€ l'unité, 12€ les 6 verres.

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2015-12-15-108 portant délégation du Conseil municipal au Maire,
Vu l'avis favorable du Trésorier communal en date du 30/08/2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit les prix de vente de la régie créée à l'occasion du cinquantenaire du jumelage avec Pfeddersheim qui sera célébré à Nolay du vendredi 2 septembre au dimanche 4 septembre 2016 :

- bouteille de vin	10€ l'unité
- verre	2.50€ l'unité
- carton de 6 verres	12€

CHARGE M. le Maire de créer la régie de recette correspondante.

Séance du 30/08/2016



N° 2016-08-30-056 : institution de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) due par les opérateurs de travaux sur les réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- **FIXE** le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- **CHARGE** M. le Maire d'émettre les titres de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance

N° 2016-08-30-057 : avenant n°1 lot 2 marché de reconversion de l'ancien musée :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 cabinets médicaux dans l'ancien musée, la sarl DAFONSECA a contracté un marché intitulé LOT 2 démolition, maçonnerie, réseaux extérieurs, notifié le 29/04/2016, pour un montant de 34 954.30€ HT, soit 41 945.16€ TTC.

Suite à la réalisation des réseaux divers dans le dallage existant, il est apparu que ce dernier ne répond pas aux critères techniques requis pour le programme de travaux envisagé. La réalisation d'un nouveau dallage est nécessaire. Le montant de la plus-value ainsi générée s'élève à 12 595.28€ HT, soit 15 114.33€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **APPROUVE** le devis d'un montant de 12 595.28€ HT, présenté par la sarl DAFONSECA, titulaire du lot 2, pour la démolition du dallage existant et la création d'un nouveau dallage répondant aux exigences techniques rendues nécessaires par le projet,
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'avenant correspondant.

N° 2016-08-30-058 : avenant n°1 lot 3 marché de reconversion de l'ancien musée :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 cabinets médicaux dans l'ancien musée, la SAS Nouvelle NECTOUX a contracté un marché intitulé LOT 3 Charpente Couverture, notifié le 29/04/2016, pour un montant de 1 886.90€ HT, soit 2 264.28€ TTC.

Lors des premiers travaux de démoussage, de nombreuses tuiles ont été cassées par l'entreprise. Il a été convenu avec le titulaire du marché d'inscrire en plus-value dans un avenant le remplacement des tuiles endommagées, et d'inscrire en moins-value les prestations prévues au marché initial qui ne seront pas réalisées, à savoir 67% de la surface du toit à nettoyer, ainsi que la pose des sorties de toiture. Ces prestations résiduelles seront exécutées par le service technique communal. L'avenant proposé fait apparaître une moins-value globale de 337.24€ HT (404.69€ TTC), portant le montant global du marché de 1 886.9€ HT (2 264.28€ TTC) à 1 549.66€ HT (1 859.59€ TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à intervenir sur le lot n°3 (charpente couverture) du marché de reconversion de l'ancien musée en 2 cabinets médicaux, portant le montant global du marché de 1 886.9€ HT (2 264.28€ TTC) à 1 549.66€ HT (1 859.59€ TTC),
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'avenant correspondant.



N° 2016-08-30-059 : création d'une dalle dans l'aile Nord-Ouest de l'ancien musée :

M. le Maire rappelle que le projet de reconversion de l'ancien musée en 2 cabinets médicaux ne prévoit pas l'utilisation de l'aile Nord-Ouest du bâtiment, située au droit du parking public et ouvrant sur le parc. Ce local de 53m² doté d'un accès séparé pourrait valablement être utilisé comme salle de réunion ou mis à disposition des associations. Après consultation, un devis de 8 780.38€ TTC a été proposé pour création d'une dalle avec fourreaux pour les réseaux divers et mise en place des arrivées et évacuations d'eaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (4 voix contre et 3 abstentions),

ACCEPTE le devis de l'entreprise **DAFONSECA** pour la création d'un dallage à hauteur de 8 780.38€ TTC.

M. Bruno VOILLOT, retardataire, siège à compter de 21h et 23 mn.

N° 2016-08-30-060 : décision modificative n°2/2016 - budget général

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certaines inscriptions budgétaires sur le budget général.

Il s'agit notamment de constater une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les travaux de mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux pluviales et d'eaux usées à Cirey, ainsi que les dépenses supplémentaires principalement générées par un avenant au marché des cabinets médicaux.

Les opérations budgétaires prévues se décomposent comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest		64 326.00 €		
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		64 326.00 €		
D 2135-2015-01 : Rehabilitation bât musée		15 115.00 €		
D 2135-2016-09 : salle de réunion musée		9 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		24 115.00 €		
R 1323-2015-02 : travaux rue Perraudin				88 441.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				88 441.00 €
Total		88 441.00 €		88 441.00 €
Total Général		88 441.00 €		88 441.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour (4 voix contre et 1 abstention),

CHARGE M. le Maire de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget prévisionnel général pour 2016.

N° 2016-08-30-061 : adhésion au groupement régional d'achat d'énergie

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour



ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commandes est annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- APPROUVE l'acte constitutif du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Nolay. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- PRECISE que la commune s'acquittera de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- DONNE mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Achat GAZ - Annexe à la délibération du conseil municipal du 30/08/2016 de la commune de NOLAY

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la commune de Nolay (21 340) à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom de l'installation	Adresse	PCE (Point de Comptage et d'Estimation)	PROFIL	CAR (Consommation Annuelle de Référence)	Date d'entrée ⁽¹⁾ dans le futur groupement de gaz (gaz 4) (date d'exécution du marché soit le 1/01/2018, sinon date d'entrée en décalée à préciser)
bibliothèque	1 rue Dr LAVIROTTE	12282923229067	P012	28678	01/01/2019
petit COSEC	salle des fêtes route d'Autun	1.22715E+13	P012	80000	01/01/2019

La mise en concurrence des fournisseurs pour l'achat d'énergie électrique n'est pas déléguée au coordonnateur du groupement de commandes.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS



Questions diverses

✓ **suivi des exécutions budgétaires :**

Jean-Guy Monnot, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée un tableau retraçant pour les 2 sections du budget général le taux de réalisation des prévisions budgétaires au 30/06/2016. Concernant la section d'investissement, les crédits sont consommés à hauteur de 42% en dépenses et 47% en recettes.

M. Monnot informe également que les appartements rénovés dans l'immeuble de Paris sont dorénavant loués. Un seul logement T2, libéré récemment, sera proposé à la location après quelques travaux de rafraîchissement.

✓ **Mutualité Française de Bourgogne :**

M. le Maire a reçu la semaine passée M. Martin, Président de la Mutualité Française de Bourgogne.

- Les travaux d'extension du foyer d'accueil occupationnel sont maintenant terminés et les dossiers financiers sont traités. Le bail emphytéotique doit être modifié pour tenir compte des nouveaux prêts contractés par la commune pour financer les travaux. Les recettes provenant des loyers versés par Mutualité couvriront les dépenses relatives aux échéances des prêts. Un excédent provisionné par la Mutualité Française, d'environ 90 000€, sera déduit des premiers loyers.

- la cession du foyer Marie-Louise au profit de la Mutualité Française, prévue au terme d'un crédit-bail, doit intervenir cette année. Le bâtiment est situé en bas de la rue Lavirotte, devant le bâtiment de la maison de retraite. Un document d'arpentage a été établi pour détacher de la parcelle l'emprise de la place de la Charité, ainsi que quelques places de parking le long de la RD33. Dans l'acte en préparation, M. Monnot a demandé au notaire de prévoir un droit de priorité pour la commune, la Mutualité ayant donné son aval.

- Le projet « Vill'âge bleu » a également été évoqué. La parcelle envisagée pour recevoir le programme est trop petite, et contraindrait la Mutualité le bailleur à construire sur 2 étages pour disposer d'un nombre suffisant de logement. Or, les constructions de plain-pied restent les mieux adaptées au 3^{ème} âge. M. le Maire a exposé qu'une étude d'urbanisme dont le cahier des charges est en cours de rédaction sera lancée prochainement, pour l'aménagement du Clos Carnot et des environs. Ce cahier des charges prévoit d'étudier la construction d'un « Vill'âge bleu » sur un tènement foncier situé sous le collège et défini au PLU comme destiné à accueillir des constructions en « individuel groupé ». Le règlement des subventions concernant l'aide à la pierre est aujourd'hui réformé et un décret d'application à venir définira prochainement les conditions d'éligibilité des programmes de construction. Aujourd'hui, les Collectivités doivent pallier l'extinction des prêts Pallulos par exemple en mettant à disposition gratuitement des terrains viabilisés, ainsi qu'en subventionnant les opérations de construction...

Le Président de la Mutualité Française a rappelé également que l'association avait mis en vente 2 maisons rue St-Pierre à Nolay. Il a annoncé également qu'un vernissage de l'espace « l'Art pour le Dire » aménagé dans les nouveaux locaux de l'Agence de tourisme serait organisé le 29 septembre.

✓ **Jumelage :**

L'organisation du cinquantenaire du jumelage avec Pfeddersheim, célébré à Nolay ce week-end, touche à sa fin. Un pot d'accueil des jumeaux allemands est organisé vendredi 2 septembre à la mairie.

✓ **réunion de quartier :**

La prochaine réunion de quartier se tiendra le vendredi 9 septembre à 19h30 à la mairie. L'ordre du jour traitera notamment des travaux de restauration des trottoirs avenue Carnot et de l'étude d'aménagement du clos Carnot.



✓ **pot de rentrée :**

Le désormais traditionnel pot de rentrée scolaire est organisé mercredi 31 août à 17h30 à la mairie. Sont conviés les professeurs des écoles, les personnels administratifs et professeurs du collège, les Maires du RPI ainsi que les agents communaux, et Mme l'Inspectrice de circonscription.

✓ **Construction d'un gymnase :**

La question est posée de savoir quel est l'état d'avancement du dossier de construction d'un gymnase communautaire. M. le Maire rappelle qu'il a sollicité à plusieurs reprises auprès de la Communauté d'Agglomération la reprise des études, toujours sans succès à ce jour.

✓ **restauration scolaire :**

Il semble que plusieurs parents s'étonnent du fonctionnement de la restauration scolaire à la rentrée, et notamment du transport d'enfants de l'élémentaire au château d'Évelley. M. le Maire rappelle que la restauration scolaire, comme le service de garderie périscolaire, est une compétence exclusivement communautaire. Le Trésorier communal comme la sous-Préfète lui ont rappelé chacun en ce qui le concerne, l'irrégularité du financement sur le budget communal de la location des modules de restauration scolaire. Il a informé la Communauté d'Agglomération en début d'année de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gare sur la société Cleia, rappelant que la commune pouvait mettre à disposition le rez-de-chaussée pour y établir un local de restauration scolaire. M. le Maire répète toutefois qu'il n'a pas compétence pour faire réaliser les travaux, qui doivent être conduits sous maîtrise d'ouvrage communautaire. À ce jour, le dossier est en attente et l'ouverture du site en janvier 2017 semble compromise.

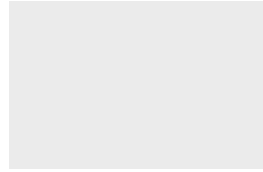
✓ **prochaine réunion du Conseil municipal :**

Mardi 04 octobre à 20h30.

La séance est levée à 22h30.



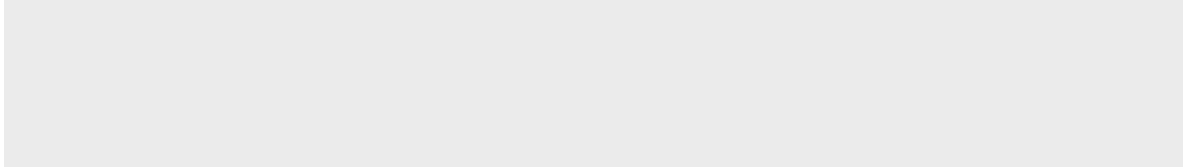
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

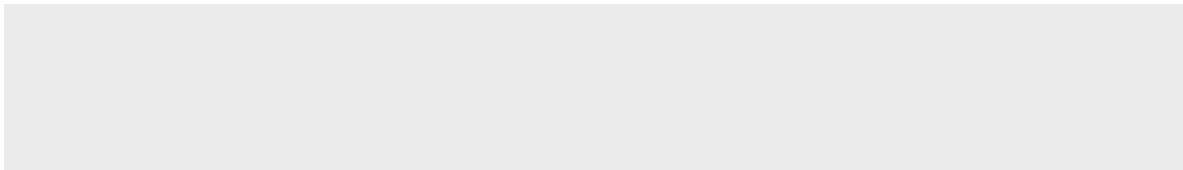
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

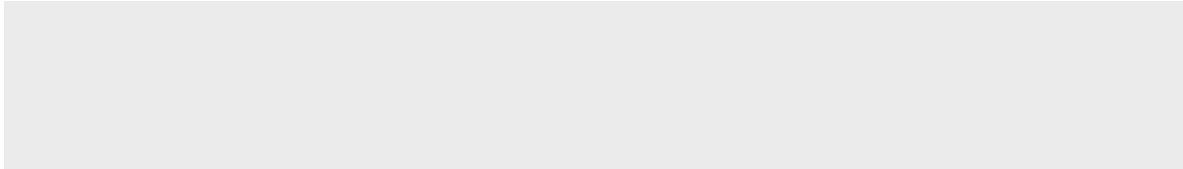
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

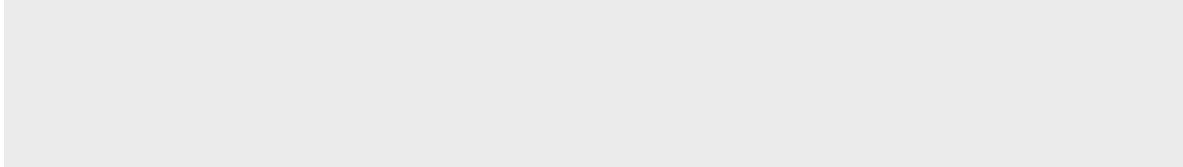
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

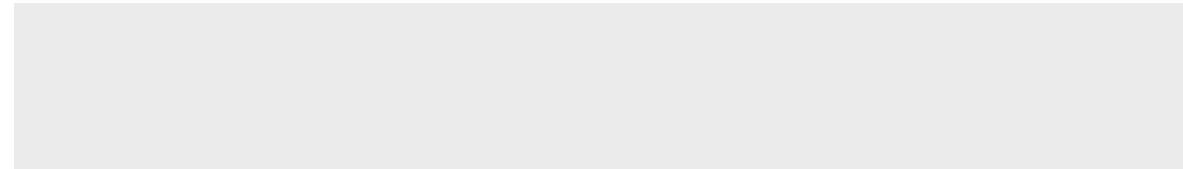
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

~~CHEVALIER Jean-Yves~~

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

